

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 35 (1989)
Heft: 2

Rubrik: Économie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie

Caisses Raiffeisen : plus d'un milliard de chiffre d'affaires

1 369 millions : c'est le chiffre d'affaires 1987 pour Genève des Caisses Raiffeisen, ces banques communales et villageoises qui, sur le plan suisse, atteignent les 23 milliards.

Coopératives communales par excellence, les « caisses Raiffeisen » ont fêté le centième anniversaire de la mort de leur fondateur, le Suisse Friedrich-Wilhelm Raiffeisen. Ce citoyen généreux avait eu la bonne idée de créer une banque appartenant aux clients, son principe étant « que l'argent du village reste au village ».

Nous avons voulu en savoir davantage sur les activités de cette coopérative bancaire, communale et même villageoise, peu connue du citoyen moyen. Coopérative qui a essaimé dans toute la Suisse en une centaine d'années. A même débordé en Allemagne et en Autriche. Et a réalisé en 1987, dans l'ensemble des 1 230 caisses helvétiques, pas moins de 23 milliards de francs de chiffres d'affaires...

Elles sont presque partout !

Il y a, à Genève, 35 caisses Raiffeisen. On les découvre aussi bien dans les grandes communes, Vernier, Versoix, Meyrin, Lancy. Que dans les petits villages d'Avully, Chancy, Cartigny, Athenaz, Compesières. Elles sont partout. Certaines sont dotées de locaux les plus modernes. D'autres, signalées par de modestes plaques, se trouvent dans une ancienne ferme (Veyrier) ou bien dans une vieille école (Confignon).

La Caisse à la maison

Jusqu'à une date récente, quelques gérants tenaient leur Caisse (et leur coffre-fort) dans la maison familiale

même ! Et dans des caisses moins riches que d'autres, ouvertes quelques heures par jour seulement, des dames du village viennent encore, à tour de rôle, assurer des heures de présence au guichet. Mais cette pratique a presque complètement disparu à l'heure actuelle.

« Les membres sont des amis »

« Cependant, l'esprit coopératif n'a nullement perdu de son actualité », estime M. Blaise Roehrich, le nouveau président genevois nommé au printemps 1988. « Chez nous, les membres des caisses sont des amis, et ce n'est pas un slogan publicitaire. »

De fait, dans ces banques d'un type particulier, tous, emprunteurs et prêteurs, se connaissent. Ceux qui ont des fonds les prêtent à ceux qui n'en ont pas, l'argent restant sur place. « On sait la valeur du terrain et des objets, les possibilités de chacun. Ici, pas besoin de grands experts pour évaluer un domaine », souligne M. Roehrich. « Et comme nous n'avons pas besoin des structures des grandes banques, nos frais sont moindres, ce qui est tout bénéfice pour nos membres. »

5 292 sociétaires dans le canton

A Genève, en 1987, les caisses Raiffeisen fortes de 5 292 sociétaires ont réalisé un chiffre d'affaires de 1 369 millions de francs, alors que la somme du bilan est de 336 millions dont les deux tiers sous forme de placements hypothécaires. « Du solide, fait remarquer le président, d'autant plus que nous ne faisons que du premier rang et que nous ne prenons donc aucun risque. »

Les Caisses s'occupent par ailleurs de toutes les opérations bancaires et même de petit crédit. Toutefois, ici encore, on ne prêterait pas à n'importe quel quidam venu d'ailleurs, mais seulement aux gens du cru. « On aime bien connaître per-

sonnellement les gens à qui on prête... »

Vers la réorganisation de certaines caisses

Comment vont évoluer les Caisses, au cours de la dernière décennie du XX^e siècle ? Actuellement les responsables étudient un « nouveau concept 2000 ». Les statuts seront prêts en juin 1989. Etant donné la grande concurrence des banques sur la place genevoise, on s'achemine inéluctablement vers un groupement de certaines petites agences, l'amélioration des qualifications du personnel et, bien sûr, l'informatisation.

Le côté « amical » des Caisses Raiffeisen en sera-t-il touché ? Pas selon son président : « On agrandira les cercles tout en gardant l'esprit villageois, notre but n'étant pas de nous enrichir. Mais à terme les petites banques situées hors des grands centres économiques ne pourront pas éviter de s'associer et de se réorganiser. »

Journal de Genève, Jean-Pierre Arn

Pénurie d'ingénieurs

Flavio Cotti en appelle aux femmes

En raison de la pénurie d'ingénieurs qui atteint des proportions alarmantes en Suisse, le conseiller fédéral Flavio Cotti a appelé les femmes à se lancer dans cette profession. La faible proportion de femmes ingénieurs montre que l'égalité des sexes n'est toujours pas une réalité, a déclaré le chef du Département fédéral de l'intérieur (DFI) lors d'un symposium qui s'est tenu à Berne. Seule 3 % des personnes qui sortent des Ecoles techniques supérieures (ETS) sont des femmes. Celles-ci ne représentent par ailleurs que 10 % des 2 000 étudiantes et étudiants qui embrassent des étu-

des d'ingénieurs auprès des Ecoles polytechniques fédérales (EPF) alors qu'elles comptent pour 41 % de l'effectif des EPF.

L'importance croissante des métiers de l'informatique et de l'électronique ainsi que des secteurs des services industriels conduit à une pénurie d'ingénieurs qui est encore plus importante que le manque de personnel qualifié dans les autres branches. Sans ingénieur il n'y a pas de développement et pas d'avenir, a dit le conseiller fédéral.

Outre l'absence des femmes et l'accroissement de la demande, M. Cotti a également cité les exigences élevées et le développement démographique comme autres causes de cette pénurie. Le chef du DFI n'a pas caché que la politique suisse de la formation n'avait reconnu que trop tard l'acuité du problème. Mais l'économie doit également se demander si elle a fait tout son possible pour promouvoir les professions d'ingénieur.

Le conseiller fédéral a reconnu que le progrès technologique ne rencontrait pas l'approbation de l'ensemble du public. Il s'agit maintenant de démontrer l'importance de la technique pour le bien-être. Par ailleurs, il faut créer plus de places dans les ETS et les EPF pour être en mesure de couvrir les besoins.

Le symposium, auquel plus de 250 personnes ont assisté, était organisé par la fondation Hasler-Werke et par le groupe « Ingénieur pour la Suisse de demain » qui compte dix entreprises suisses et s'est fixé comme objectif de promouvoir la relève en ingénieurs.

Effets douloureux du cancer : Produit suisse adopté au Japon

Shionogi Co, l'un des principaux pharmaceutiques japonais, a conclu un accord avec la société bâloise Mundipharma AG pour la production et la commercialisation dans l'archipel d'un nouveau médica-

ment contre les effets douloureux du cancer.

Selon un porte-parole de Shionogi Co, le produit suisse connu sous le nom de « MS Continus » s'administre sous forme de pilule destinée à soulager les malades du cancer en phase terminale.

Remplaçant la morphine, ces pilules prises au nombre de deux à six débarrassent les patients de leurs douleurs pendant douze heures. Les produits conventionnels n'assurent que quatre heures de soulagement.

D'après Shionogi, les pilules développées par Mundipharma AG contiennent 10 milligrammes de substances médicamenteuses et coûtent 280 yen l'unité (un peu plus de trois francs). Le pharmaceutique japonais escompte réaliser un chiffre d'affaires annuel de 1,5 milliard de yen (plus de 15 millions de frs) de la vente de ces pilules d'origine suisse.

Schindler fonde une deuxième entreprise commune en Chine

Schindler Holding et Jardine-Schindler, la société de vente et d'entretien des ascenseurs et escaliers roulants Schindler en Extrême-Orient, ont pris une participation de 40 % dans le capital de 8 millions de dollars du fabricant chinois d'ascenseurs Suzhou. Une nouvelle entreprise commune naîtra de cette opération, la Suzhou-Schindler Elevator Co., qui emploiera un millier de collaborateurs et produira quelque 950 ascenseurs en 1989, a communiqué Schindler.

Donation japonaise pour la construction d'un musée olympique à Lausanne

Brother Industries Ltd, l'un des principaux fabricants japonais de machines à écrire et de machines à coudre, a annoncé qu'il avait décidé

d'apporter une contribution d'un million de dollars au Comité international olympique (CIO) pour la construction d'un musée olympique à Lausanne.

« Nous voulons marquer ainsi notre soutien au mouvement olympique », a déclaré un porte-parole de l'entreprise japonaise à Nagoya.

Sandoz modifie ses pratiques concernant ses actions nomina- tives

Le groupe chimique bâlois Sandoz a modifié ses pratiques d'inscription des actionnaires. Il s'est en effet donné la possibilité de refuser les demandes d'inscription émanant de banques, d'instituts financiers ou de fiduciaires qui ne se plieraient pas à la convention de l'Association suisse des banquiers (ASB) concernant les actions nominatives liées aux usages de la bourse, indique un article paru dans le quotidien zurichois « Neue Zürcher Zeitung » (NZZ).

Sandoz a ainsi ajouté une nouvelle raison de refuser une demande d'inscription au registre des actionnaires. Les banques, qui ont signé la convention 1961 de l'ASB, n'ont pas le droit de vendre des actions nominatives à des étrangers.

La nouvelle réglementation de Sandoz de refuser les inscriptions demandées par des instituts qui n'ont pas signé la convention n'a pas pour origine une demande d'inscription particulière, a indiqué à la NZZ un porte-parole de Sandoz.

Cette mesure ne signifie pas que toutes les demandes d'inscription de la part de ces instituts seront refusées et n'a ainsi pas obligatoirement comme conséquence une modification des pratiques d'inscription.